× Hife

2E ÉDITION

APPEL À PROJETS
AQUAR'ELLES

« Mettez votre art en lumière » — 2e édition

DOSSIER DE CANDIDATURE

Réservé aux femmes artistes résidant en région Occitanie

Lieu d'exposition : **Hife Coliving Labège** — 1151 L'Occitane, 31670 Labège — www.hife-coliving.fr

Sommaire

1 **Partie 1** — Présentation et conditions de participation

2 **Partie 2** — Formulaire de candidature

3 **Partie 3** — Règlement intérieur de l'appel à projets

4 **Partie 4** — Autorisation de diffusion d'images et de visuels d'œuvres



Date limite de dépôt

Dimanche 6 décembre 2026
à 20h

Une question ? Écrivez-nous à ***bienvenue@link-elles.com***

Link'Elles — association loi 1901 — Stay Strong & Power On

PARTIE 1

APPEL À PROJETS AQUAR'ELLES : METTEZ VOTRE ART EN LUMIÈRE

Vous êtes une femme artiste (peintre, illustratrice, collagiste, dessinatrice…) ?
Et vous souhaitez faire rayonner votre art dans un lieu inspirant, aux portes de Toulouse ?

L'association **Link'Elles**, engagée pour la valorisation des talents féminins, lance la deuxième édition de son appel à projets, en partenariat avec **Hife Coliving Labège**, pour permettre à des artistes femmes d'exposer leurs œuvres dans un lieu de vie ouvert au public.

Une série d'expositions individuelles et temporaires sera organisée à Labège à partir de janvier 2027, permettant à plusieurs artistes sélectionnées de présenter — et vendre — leurs créations.

Le lieu : Hife Coliving Labège

* **Adresse :** 1151 L'Occitane, 31670 Labège — www.hife-coliving.fr
* Hife accueille déjà des expositions individuelles d'artistes dans ses espaces
* Les œuvres sont présentées dans un lieu de passage accessible 7 j/7 et couvert par une caméra de vidéosurveillance
* Murs de grande dimension, avec des cimaises
* Photos et plan de l'espace : visite du lieu possible

Objectifs du projet

* Donner de la visibilité à des femmes artistes, émergentes ou confirmées
* Offrir un espace d'expression artistique au sein d'un lieu atypique
* Créer des passerelles entre art, entrepreneuriat féminin et territoire
* Favoriser les rencontres entre artistes, publics et professionnels

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets
Lundi 2 novembre 2026

Date limite de candidature
Dimanche 6 décembre 2026 à 20h

Sélection des artistes
Annonce la semaine du 14 au 18 décembre 2026

Première exposition
Janvier 2027

Qui peut candidater ?

* Femmes artistes majeures (professionnelles ou en voie de professionnalisation)
* Résidant en région Occitanie

Quelles réalisations ?

* **Nature :** peintures, illustrations, collages, dessins ou techniques similaires
* **Esprit :** coloré, original, pop et pep's
* **Format :** indifférent, mais d'un format minimal de [A4 / A3], car les murs du lieu sont très grands. Les petits formats (par exemple du A5) peuvent être mêlés à des œuvres plus grandes, tant que l'exposition comporte du grand format
* **Contenu :** pas de nudité ni de connotation sexuelle ou assimilée (ces réalisations ne seraient pas validées par le siège de Hife)

Ce que la sélection offre

* Une exposition individuelle gratuite de 2 à 3 mois à Hife Coliving Labège
* Une mise en lumière via les réseaux sociaux de Link'Elles et de Hife
* Un vernissage organisé par Hife, en lien avec Link'Elles
* La possibilité de vendre vos œuvres, avec une commission de 7 % en soutien de l'association

Ce que la sélection implique (à connaître avant de candidater)

* Vos œuvres sont exposées dans un lieu de passage en accès libre (voir « Le lieu »)
* Vous assurez le transport, l'encadrement, l'installation et le démontage de vos œuvres, ainsi que les légendes
* Vous souscrivez une assurance « clou à clou » couvrant vos œuvres, dont vous remettez copie à Hife avant l'exposition
* Vous participez aux frais du vernissage à hauteur de 150 €
* Vous êtes présente au vernissage, sauf empêchement majeur

Modalités de sélection

* Critères : originalité, cohérence artistique, adéquation avec l'esprit attendu (coloré, pop) et avec le lieu (format, faisabilité technique)
* Comité de sélection : membres de l'équipe Link'Elles et d'un/e représentant/e de Hife ; la sélection est validée par Hife
* Nombre d'artistes sélectionnées : 4 environ



Pièces à fournir

* Le formulaire de candidature (partie 2), complété et signé
* Le règlement intérieur (partie 3), signé
* L'autorisation de diffusion d'images et de visuels d'œuvres (partie 4), signée
* Un portfolio de 5 à 10 visuels HD de vos œuvres, avec titres, dimensions et techniques
* Une note de présentation de votre démarche artistique (1 page maximum)
* Une biographie courte et un CV artistique (si existant)
* Des liens vers votre site web, vos réseaux sociaux ou vos expositions passées

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas examinés. Envoi du dossier : par e-mail à bienvenue@link-elles.com.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : bienvenue@link-elles.com

PARTIE 2

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Informations personnelles

Nom / Prénom :

Nom d'artiste (si différent) :

Adresse :

Code postal / Ville :

E-mail :

Téléphone :

N° SIRET et statut (artiste-auteur, micro-entreprise…), si existant :

Présentation

Brève biographie :

Description du projet d'exposition (œuvres proposées, nombre, formats, techniques, etc.) :



Informations techniques

Format(s) des œuvres proposées :

Besoins techniques particuliers :

Disponibilité pour l'accrochage et le vernissage à Hife Coliving Labège :

Engagements

- ☐ Je confirme que mes œuvres respectent la nature des réalisations attendues (peintures, illustrations, collages, dessins ; esprit coloré, original, pop et pep's ; format minimal [A4 / A3] ; ni nudité ni connotation sexuelle).
- ☐ J'ai pris connaissance que l'espace d'exposition est un lieu de passage en accès libre, et que je devrai assurer mes œuvres (assurance « clou à clou »).
- ☐ Je joins le règlement intérieur et l'autorisation de diffusion d'images et de visuels d'œuvres, signés.

Fait à _____, le _____

Signature de la candidate :

PARTIE 3

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

APPEL À PROJETS LINK'ELLES

« AQUAR'ELLES — METTEZ VOTRE ART EN LUMIÈRE »

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de participation à l'appel à projets organisé par l'association Link'Elles, en partenariat avec Hife Coliving Labège (« Hife »), 1151 L'Occitane, 31670 Labège. Il s'applique à toutes les artistes sélectionnées dans le cadre des expositions prévues à partir de janvier 2027.

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 1 – Objet et finalité de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objectif de :

- Promouvoir la création artistique féminine ;
- Offrir un espace d'exposition gratuit aux artistes femmes ;
- Favoriser la visibilité des artistes auprès du public et des professionnels ;
- Créer un dialogue entre art, société et entrepreneuriat féminin.

Article 2 – Conditions de participation

Peuvent candidater :

- Les artistes femmes, majeures, résidant en région Occitanie ;
- Présentant des réalisations de peinture, illustration, collage, dessin ou techniques similaires, d'esprit coloré, original, pop et pep's ;
- De format indifférent mais d'un format minimal de [A4 / A3], les murs de l'espace d'exposition étant de grande dimension ; des œuvres de plus petit format peuvent être associées à des œuvres plus grandes, à condition que l'exposition comporte du grand format ;
- Présentant un travail artistique original, cohérent et techniquement compatible avec l'espace d'exposition de Hife.

Ne sont pas acceptées :

- Les œuvres contenant des propos discriminatoires, diffamatoires ou contraires à la loi ;
- Les œuvres comportant de la nudité ou des connotations sexuelles ou assimilées, qui ne seraient pas validées par le siège de Hife ;
- Les œuvres nécessitant des dispositifs techniques complexes non compatibles avec le lieu.

Article 3 – Modalités de candidature

Chaque candidate fournit, au plus tard le dimanche 6 décembre 2026 à 20h :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé ;
- Le règlement intérieur signé ;
- Un portfolio (5 à 10 œuvres légendées : titre, dimensions, technique) ;
- Une note de présentation de sa démarche artistique ;
- Une biographie courte et un CV artistique (facultatif) ;
- L'autorisation de diffusion de ses visuels à des fins de communication, signée.

Les dossiers incomplets ou hors délai ne sont pas examinés.

Article 4 – Sélection des artistes

- La sélection est assurée par un comité composé de membres de l'équipe Link'Elles et d'un/e représentant/e de Hife.
- Les critères d'évaluation sont : qualité artistique, originalité, cohérence de la démarche, adéquation avec l'esprit et le format attendus, faisabilité technique.
- La sélection est soumise à la validation de Hife dans un délai de trois jours ouvrés ; une liste d'attente est constituée.
- Les décisions du comité sont souveraines et sans appel.
- Les artistes sélectionnées sont informées par e-mail.

Article 5 – Engagements des artistes sélectionnées

Les artistes s'engagent à :

1. Fournir leurs œuvres prêtes à être accrochées (encadrement et système de fixation conformes) ;
2. Assurer le transport de leurs œuvres, à leurs frais, ainsi que leur installation, leurs légendes et leur démontage aux dates convenues ;
3. Souscrire une assurance « clou à clou » et en remettre copie à Hife avant le début de l'exposition ;
4. Être présentes lors du vernissage de leur exposition (sauf empêchement majeur) ;
5. Participer aux frais du vernissage à hauteur de 150 € ;
6. Respecter les délais et les consignes techniques communiqués par Link'Elles et Hife ;
7. Autoriser la reproduction et la diffusion de visuels de leurs œuvres à des fins de communication liées à l'événement, sans contrepartie financière (article 9).

Article 6 – Organisation et déroulement de l'exposition

- Chaque exposition est individuelle (solo), gratuite, d'une durée de 2 à 3 mois ; les dates précises sont fixées dans le contrat d'exposition individuel.
- L'exposition est ouverte au public dans l'espace d'exposition de Hife Coliving Labège, lieu de passage accessible 7 j/7 et couvert par une caméra de vidéosurveillance.
- Link'Elles assure la coordination globale et la relation avec les artistes.
- Hife assure la mise à disposition et l'entretien de l'espace, la sécurité générale du lieu, ainsi que la garde et la conservation des œuvres pendant leur présence dans ses locaux. Un inventaire d'entrée et de sortie est signé lors de la remise et de la restitution des œuvres.
- Une fois installées, les œuvres ne sont pas déplacées ni remplacées sans l'accord de l'artiste, sauf impératif de sécurité.

Article 7 – Vente des œuvres

- Les œuvres peuvent être mises en vente à la discrétion de l'artiste.
- Les ventes sont gérées directement entre l'artiste et l'acheteur. Hife transmet à l'artiste, le jour même ou au plus tard le lendemain, toute intention d'achat ; l'œuvre vendue est remise à l'acquéreur à la fin de l'exposition.
- En soutien des actions de l'association, l'artiste verse à Link'Elles une commission de 7 % sur le prix des œuvres vendues pendant l'exposition, dans un délai de 30 jours suivant l'encaissement ; elle informe Link'Elles de chaque vente.
- Hife ne perçoit aucune commission.

Article 8 – Responsabilité et assurances

- Les artistes sont responsables du transport, de l'accrochage et du décrochage de leurs œuvres.
- Il leur appartient de souscrire une assurance « clou à clou » couvrant le transport et les risques (vol, incendie, dégradation) pour la période comprise entre la prise en charge des œuvres par Hife et leur reprise.
- Link'Elles et Hife ne peuvent être tenus responsables des dommages ou pertes éventuels, sauf faute ou négligence prouvée de leur part.

Article 9 – Communication et utilisation des images

Les artistes sélectionnées autorisent Link'Elles et Hife, dans les conditions de l'autorisation signée (partie 4), à :

- Utiliser les photographies de leurs œuvres et de l'exposition dans toute action de communication (site web, réseaux sociaux, affiches, presse) ;
- Mentionner leur nom et leur démarche artistique, en respectant leur droit moral d'auteur.

Aucune utilisation commerciale n'est faite sans accord écrit préalable. Le choix du portrait diffusé reste soumis à l'accord de l'artiste.

Article 10 – Retrait ou désistement

En cas de désistement après sélection, l'artiste s'engage à en informer Link'Elles dès que possible et au moins 60 jours avant la date prévue de l'exposition. Link'Elles se réserve le droit de remplacer l'artiste par une autre candidate de la liste d'attente.

Article 11 – Cas de force majeure

En cas de situation exceptionnelle (incendie, catastrophe, pandémie, fermeture administrative, etc.), Link'Elles et Hife se réservent le droit de reporter, modifier ou annuler l'exposition, sans compensation financière possible.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation à l'appel à projets implique la lecture et l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur, sans réserve. Chaque artiste sélectionnée signe ensuite le contrat d'exposition individuel conclu avec Hife et Link'Elles, qui reprend les conditions du présent règlement.

Fait à _____, le _____

Pour l'association Link'Elles :
Debbie JACKSON, présidente
Signature et cachet

Pour l'artiste :
Nom, prénom
Signature

PARTIE 4

AUTORISATION DE DIFFUSION

D'IMAGES ET DE VISUELS D'ŒUVRES

Entre les soussignés

L'association Link'Elles, association loi 1901 dont le siège social est situé 4 rue des Arènes, 75005 Paris, représentée par sa présidente, Debbie Jackson, ci-après dénommée « l'**Organisateur** »,

et

HIFE 22 Operations, exploitant Hife Coliving Labège, 1151 L'Occitane, 31670 Labège, représentée par Etienne Derain, [qualité], ci-après dénommée « le **Partenaire** », d'une part,

et

Madame

_____

demeurant à

_____

ci-après dénommée « l'**Artiste** », d'autre part.

Article 1 – Objet de l'autorisation

Par la présente, l'Artiste autorise l'Organisateur et le Partenaire à utiliser et à diffuser les visuels de ses œuvres, dans le cadre de la communication liée à l'appel à projets et à l'exposition intitulée « Aquar'Elles – Mettez votre art en lumière ».

Cette autorisation est donnée à titre gracieux et non exclusif, pour les finalités suivantes :

- Promotion de l'appel à projets et de l'exposition (affiches, flyers, site web, réseaux sociaux, newsletters, dossiers de presse, communiqués, etc.) ;
- Illustration d'articles, reportages ou publications médiatiques liés à l'événement ;
- Valorisation du partenariat entre Link'Elles et Hife.

Article 2 – Nature des images concernées

L'autorisation couvre :

- Les photographies ou reproductions numériques des œuvres de l'Artiste ;
- Les portraits de l'Artiste éventuellement fournis par elle-même ou réalisés lors de l'exposition ;
- Les images d'ambiance, vidéos et interviews réalisées pendant l'installation, le vernissage, l'exposition ou le décrochage, où pourraient apparaître l'Artiste et/ou ses œuvres.

Article 3 – Durée et territoire d'exploitation

L'autorisation est accordée :

- Pour l'Organisateur : une durée de 10 ans à compter de la signature du présent document ;
- Pour le Partenaire : une durée de 6 mois à compter de la signature du contrat d'exposition individuel ;
- Pour une diffusion mondiale, sur tous supports numériques ou imprimés, exclusivement à des fins non commerciales ;
- Les contenus déjà publiés peuvent rester utilisés sans limite de durée.

Article 4 – Engagements de l'Organisateur et du Partenaire

L'Organisateur et le Partenaire s'engagent à :

- Mentionner le nom de l'Artiste chaque fois que possible lors de la diffusion des visuels ;
- Respecter le droit moral de l'Artiste sur ses œuvres (pas de recadrage, retouche, ni modification sans accord préalable) ;
- Soumettre le choix du portrait diffusé à l'accord préalable de l'Artiste ;
- Sur leurs sites internet, diffuser les œuvres avec une mesure technique de protection faisant obstacle au téléchargement ;
- Ne pas utiliser les visuels à d'autres fins que celles prévues à l'article 1 sans demande écrite complémentaire.

Article 5 – Gratuité

L'autorisation est consentie à titre gratuit, sans versement de droits d'auteur, l'Artiste reconnaissant que cette diffusion contribue à la promotion de son travail artistique.

Article 6 – Révocation

L'Artiste peut, pour des motifs légitimes, demander par écrit le retrait d'un visuel. L'Organisateur et le Partenaire disposent alors d'un délai raisonnable (30 jours) pour cesser la diffusion concernée, sauf pour les supports déjà imprimés ou archivés.

Article 7 – Acceptation

La signature de la présente autorisation vaut acceptation pleine et entière des conditions ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Pour l'association Link'Elles	**Pour Hife**	**Pour l'artiste**
Debbie JACKSON, présidente	Etienne DERAIN	*Nom, prénom*
Signature	*Signature*	*Signature*